

avantages de ces tarifs. A ce sujet, il est important de se rappeler ce qu'a dit le ministre à Edmonton et à la Chambre, c'est-à-dire que les avantages des tarifs du Pas du Nid-de-Corbeau doivent être maintenus et le seront, et qu'il avait l'intention de le faire par une loi. Voilà le point essentiel.

La question de savoir si les avantages des tarifs du Pas du Nid-de-Corbeau doivent être assurés aux producteurs de grains de l'Ouest ne se pose pas. Cela est clair. Ils le seront. Le problème est de savoir comment. La meilleure façon de servir les intérêts des céréaliculteurs des Prairies est-elle de mettre de l'argent dans les coffres des compagnies de chemin de fer pour qu'elles le dépensent dans les centres industriels de Toronto, de Halifax et d'ailleurs? Il y a certainement une façon plus directe de le faire. Voilà la question que nous devons débattre. Nous n'avons pas toutes les réponses à l'heure actuelle.

Il est essentiel, dans l'intérêt à venir des céréaliculteurs de l'Ouest, que nous examinons où se trouvent les coûts et les profits véritables et que nous voyons à ce qu'ils obtiennent le maximum de ces avantages. C'est ce que le ministre a déclaré et c'est en ce sens que nous devons agir. Nous ne devons pas avoir peur de voir un croque-mitaine surgir à un moment ou l'autre de notre examen. Si nous voulons vraiment assurer l'avenir de l'agriculture de l'Ouest, nous devons être prêts à étudier la situation.

Enfin, j'aimerais faire quelques observations sur les remarques du député de Moose Jaw (M. Neil). Il a dit que des chèques avaient été envoyés à la fin de mai et au début de juin dans le cadre de l'ancien programme de double prix du blé et que ces chèques avaient été envoyés à des titulaires de permis spéciaux. On a laissé entendre qu'il s'agissait d'une manœuvre électorale quelconque. Je connais personnellement cette affaire. Ma circonscription a probablement été aussi touchée que la sienne. Les céréaliculteurs de ma région qui étaient admissibles aux paiements ont reçu leurs chèques dans la dernière semaine de mai ou la première de juin. Ils ont reçu une lettre qui, en raison d'une erreur attribuable à l'ordinateur, indiquait que les chèques seraient envoyés entre le milieu et la fin de juin, avant les élections.

M. Neil: Pas dans ma circonscription.

M. Goodale: Cela s'est produit dans la mienne et le résultat a été satisfaisant.

M. Frank Hamilton (Swift Current-Maple Creek): Madame l'Orateur, le bill C-19 donne force de loi à ce qui a été accepté depuis un an. C'est simplement un autre élément dans une industrie céréalière déjà complexe. La confusion qui a existé dans le régime de double prix pour les détenteurs de permis spéciaux m'a valu des douzaines de lettres de mes commettants. C'est quelque chose que les gens ne comprennent tout simplement pas. Notre industrie céréalière a terriblement besoin qu'on lui fasse confiance, et non d'une mesure qui embrouillera encore plus les cartes. Le ministre a déclaré que ce bill consacrerait le régime de dualité de prix pour sept ans. C'est long. Comme mes collègues l'ont signalé, il conviendrait peut-être d'accorder une certaine attention à l'indexation.

L'honorable député de Moose Jaw (M. Neil) a parlé d'un petit groupe de producteurs qui porteront tout le fardeau de la subvention aux consommateurs de pain du pays. Il s'agit des producteurs de blé de meunerie de première qualité, soit le blé rouge de printemps de l'Ouest, à teneur en protéines de 13,5 p. 100. La subvention que supportent ces producteurs dépasse \$1 le boisseau. Cette année, ce

Double prix du blé—Loi

sont les producteurs du sud de l'Alberta et du sud-ouest de la Saskatchewan, les seuls producteurs de blé de meunerie de haute qualité, qui devront se préserver du gel. Je ne me souviens d'aucune récolte où il y a eu plus de confusion au sujet de la qualité. Des gens achètent du blé de meunerie et l'utilisent dans la préparation d'aliments pour le bétail et nos clients d'outre-mer commencent à s'énerver. Il y a quelqu'un à la commission des grains de Winnipeg qui est chargé du contrôle de la qualité du produit. C'est le chimiste en chef. Si jamais il y a en une année où l'on a eu impérieusement besoin de lui à Winnipeg, c'est bien cette année. Et pourtant, il est à Québec avec sa famille, où il suit un cours prolongé de français.

La confusion dans l'industrie du bétail peut s'expliquer par la situation de la production céréalière il y a quelques années. On n'avait pas confiance en cette industrie. Le ministre et ses conseillers regardaient constamment en arrière. Ce qu'il nous faut, c'est, dans l'industrie et au gouvernement, des hommes qui ne craindront pas le changement. Le principal objet de ce projet de loi, c'est de faire en sorte que le prix du pain au Canada soit inférieure à ce qu'il serait autrement. Le ministre a parlé d'une économie de 5c. à 6c. le pain. Ce n'est pas à cela que j'arrive. D'après mes calculs, on peut faire de 65 à 70 pains d'une livre avec un boisseau de blé. Actuellement, la meunerie de Thunder Bay paie \$3.25 le boisseau de 60 livres, soit 5c. la livre. Il faut un peu plus d'une demi-livre de blé pour faire un pain, ce qui représente une valeur à peine supérieure à 3c. La subvention du gouvernement de \$1.75 ne peut pas donner plus de deux cents et demi la miche. Je ne suis pas sûr qu'on ait besoin de ce genre de loi qui peut coûter 60 millions de dollars aux contribuables et 40 millions de dollars aux producteurs de blé de qualité pour les 50 ou 60 millions de boisseaux dont se serviront les marchés intérieurs.

● (1630)

J'ai été surpris lorsque l'honorable député de Regina-Lake Centre (M. Benjamin) a dit qu'il n'y avait qu'un prix minimum pour le blé de mouture et le blé durum. D'après ce que j'ai vu dans le projet de loi, il y en a deux: \$3.25 pour le blé de mouture et \$5.75 pour le blé durum. J'aimerais que le ministre nous le confirme. Je comprends que l'honorable député de Regina-Lake Centre soit un peu énervé depuis que le premier ministre (M. Trudeau) lui a fait savoir, il y a peu de temps, que son nom paraissait en tête d'une très courte liste de la Saskatchewan.

Je conteste la véracité de l'affirmation selon laquelle cette loi instaure un système de double prix pour le blé. Examinons une catégorie de blé, le blé de mouture de qualité supérieure connu sous le nom de blé 1CW. A l'heure actuelle, le producteur en reçoit, de la Commission canadienne du blé, \$2.25 le boisseau à Thunder Bay. Cela veut dire que le blé 1CW rapporte au producteur de ma région environ \$2.04 le boisseau s'il a le bonheur d'en avoir de cette qualité. Le meunier paie \$3.25 le boisseau pour le blé 1CW à Thunder Bay. Sur le marché libre, il se vend environ \$3.83. La même qualité est cotée à plus de \$6 le boisseau aux fins d'exportation. Avec notre système de double prix 1CW de blé rapporte \$5 au producteur. Il lui rapportera environ \$5.50 s'il est vendu sur le marché d'exportation par la Commission du blé.

Tout cela ne sert qu'à semer la confusion chez les producteurs. Pour vous donner une idée des écarts du prix du blé, voici quelques prix tirés du rapport de la Commission albertaine du grain en date du 25 octobre 1974 pour le blé fourrager. Lethbridge, \$3.25 à \$3.60 le boisseau; Medicine